Image not found or type unknown

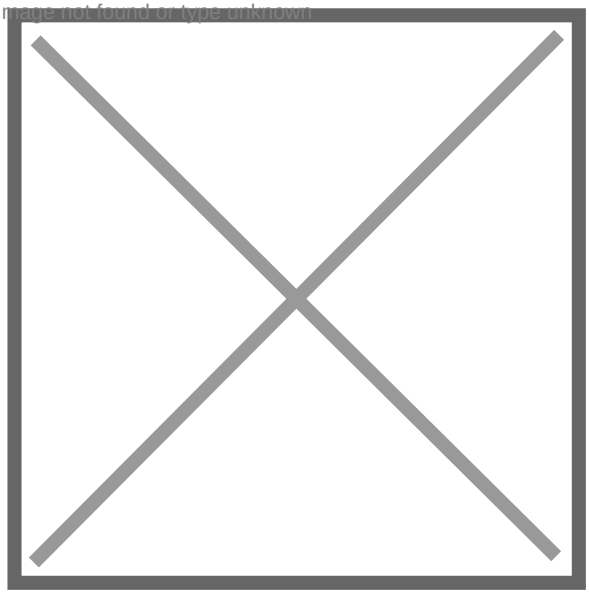

Heures de nuit à partir de la 6ème heure consécutives???

Par **shue12**, le **11/02/2008** à **10:09**

Bonjour à tous!

Je suis étudiante et je fais des missions intérimaires de temps à autre.
J'ai travaillé le mois dernier exceptionnellement pour l'agence synergie de 21h à environ 2h, je pensais donc être payé en heure de nuit, hors j'ai été payé en heures de jour!
J'ai été voir l'agence qui m'a dit que c'était seulement à partir de la 6ème heure consécutives qu'on pouvait être payé en heure de nuit.

Ce qui m'étonne, c'est qu'avec l'autre agence avec qui je travaille habituellement j'ai toujours été payé en heure de nuit, sans délai d'heure.

Voila si quelqu'un pouvait m'éclairer la dessus, ce serait vraiment sympa!
Merci d'avance!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés